

Décision relative à une modification de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2019-0057

Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et notamment de son article 48, et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu l'avis du Comité des produits biocides de l'Agence européenne des produits chimiques relatif à la demande de renouvellement de l'approbation de la substance active propiconazole pour le type de produit 8, adopté le 9 mars 2022¹ identifiant cette substance comme perturbateur endocrinien,

Vu la note de mars 2023 des autorités compétentes pour les produits biocides des Etats Membres relative à la prolongation des autorisations des produits biocides TP8 contenant du propiconazole, validée par consensus en mars 2023², qui prévoit la nécessité pour les Etats Membres de retirer sans délai les autorisations des produits biocides contenant la substance active propiconazole à des concentrations supérieures ou égales à 0,1% (m/m) pour le grand public ,

*Vu le courrier de l'Anses du 10 juillet 2023 concernant l'intention de modification de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides **PPG_CLASS3_WB** de la société PPG AC – France SA,*

Vu les observations de la société PPG AC – France SA reçues le 25 juillet 2023,

*Considérant que les produits de la famille de produits biocides **PPG_CLASS3_WB** sont perturbateurs endocriniens en raison de la présence de propiconazole identifié comme perturbateur endocrinien par le comité des produits biocides de l'ECHA à plus de 0,1% (m/m), et que par conséquent ils ne peuvent pas être mis à disposition sur le marché pour une utilisation par le grand public en vertu de l'article 19, paragraphe 4, alinéa d du règlement (UE) N°528/2012,*

Article 1^{er}

L'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides désignés ci-dessus **est modifiée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

Article 2

A compter de la date de la présente décision, un délai de grâce de 180 jours en ce qui concerne la mise à disposition sur le marché, prolongé de 180 jours pour l'utilisation des stocks existants est accordé.

¹ <https://echa.europa.eu/documents/10162/63dfef83-f970-64bf-1896-b74934fff276>

² <https://circabc.europa.eu/ui/group/e947a950-8032-4df9-a3f0-f61eefd3d81b/library/b233078d-d346-410f-978f-a4f5ec7311ab/details>
PPG_CLASS3_WB
AMM n° FR-2019-0057

Article 3

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 3 juin 2024.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 25/09/2023

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	PPG_CLASS3_WB
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type produit (s)

Types de produit	TP8 - Produits de protection du bois
------------------	--------------------------------------

1.3 Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	PPG AC - FRANCE SA
	Adresse	1 RUE DE L'UNION IMMEUBLE UNION SQUARE, CS10055 92565 RUEIL-MALMAISON FRANCE
Numéro d'autorisation	FR-2019-0057	
Date d'autorisation	4 juin 2019	
Date d'expiration de l'autorisation	3 juin 2024	

1.4. Fabricant de la famille de produits

Nom du fabricant	PPG AC - FRANCE SA
Adresse du fabricant	1 RUE DE L'UNION, IMMEUBLE UNION SQUARE 92565 RUEIL-MALMAISON FRANCE
<i>Emplacements des sites de fabrication</i>	ZI MONTPLAISIR, 25 RUE JEAN LE ROND D'ALEMBERT 81000 ALBI FRANCE
	PPG TRILAK KFT., 4 GRASSALKOVICH UT 1238 BUDAPEST HONGRIE
	ZI DE RUITZ, BP 83 62620 RUITZ FRANCE
	DYRUP A/S, GLADSAXEVEJ 300 2860 SØBORG DANEMARK

	PPG DECO POLSKA SP. Z O.O., UL. KWIDZYŃSKA 8 51-416 WROCŁAW POLOGNE
	BERKEM DEVELOPPEMENT SAS, MARAIS OUEST 24680 GARDONNE FRANCE
	PPG ROMANIA, 33 CATANOAIA STREET, SECTOR 3 032903 BUCHAREST ROUMANIE

1.5. Fabricants de la substance active

Substance active	Cyperméthrine
Nom du fabricant	ARYSTA LIFESCIENCE BENELUX SPRL
Adresse du fabricant	RUE DE RENORY 26/1 4102 OUGRÉE BELGIQUE
Emplacement des sites de fabrication	MITCHELL COTTS CHEMICALS, STEANARD LANE, MIRFIELD, WEST YORKSHIRE WF14 8QB ROYAUME-UNI
	GHARDA LTD D, ½, MIDC, LOTE PARSHURAM TAL. KHED DIST. RATNAGIRI 415 722 MAHARASHTRA INDE

Substance active	Propiconazole
Nom du fabricant	JANSSEN PHARMACEUTICA NV
Adresse du fabricant	TURNHOUTSEWEG 30 2340 BEERSE Belgique
Emplacement des sites de fabrication	DONGSHA CHEMZONE, ZHANGJIAGANG 215600 JIANGSU CHINE

Substance active	Tébuconazole
Nom du fabricant	LANXESS DEUTSCHLAND GMBH
Adresse du fabricant	51369 LEVERKUSEN ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	BAYER CROPSCIENCE CORP. P.O. BOX 4913 64120-001 KANSAS CITY ETATS-UNIS

Substance active	IPBC
Nom du fabricant	TROY CHEMICAL COMPANY BV
Adresse du fabricant	UIVERLAAN 12 ^E 3145 XN MAASSLUIS PAYS BAS
Emplacement des sites de fabrication	ONE AVENUE L 07105 NEWARK ETATS-UNIS

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produits

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%) (technique)	
					Min	Max
Cyperméthrine	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,11	0,11
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,16	0,16
Tébuconazole	(RS)-1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)-pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,05	0,05
IPBC	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,05	0,05
BIT	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,026	0,026
CMIT MIT	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Conservateur	55965-84-9	611-341-5	0,001	0,001

2.2. Type de formulation

Emulsion d'huile dans eau (émulsion prête à l'emploi ou à diluer dans l'eau)

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 3

1. Information administrative sur le Méta RCP 3

1.1. Identification du Méta RCP 3

Identification	META RCP 3
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP8
---------------------	-----

2. Composition du Méta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%) (technique)	
					Min	Max
Cyperméthrine	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,11	0,11
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,16	0,16
Tébuconazole	(RS)-1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)-pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,05	0,05
IPBC	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,05	0,05
BIT	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,026	0,026
CMIT MIT	Mélange de 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Conservateur	55965-84-9	611-341-5	0,001	0,001

2.2. Types de formulations

Émulsion (huile dans eau) prête à l'emploi
--

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 3

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Met. Corr. 1 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient dans ...

Note	EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) et, un mélange de 5-chloro-2methyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (C(M)IT/MIT). Peut produire une réaction allergique.
------	---

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif par des utilisateurs professionnels

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif pour les classes d'usage 1, 2 et 3.1
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique (bois résineux et feuillus pour la classe d'usage 2, bois résineux seulement pour la classe d'usage 3.1) Insectes à larves xylophages (bois résineux et feuillus) : Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes</i> spp. et <i>Heterotermes</i> spp.**) (bois résineux et feuillus) Stade soldat, nymphe et ouvrier
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif pour les classes d'usage 1, 2 et 3.1
Méthode(s) d'application	Application superficielle / brossage / rouleau / tampon Application superficielle / pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	200 g produit / m ² pour le bois de classes d'usage 1, 2 et 3.1
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Pour les professionnels : - Bouteilles de 0.5L et bidons de 2L en PEHD - Bouteilles de 0.75L et 1L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques - Bouteilles de 1L en PEHD fluoré - Bidons de 2.5, 5 et 6L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques - Bidons de 5 et 6 L et fûts de 25L en PEHD - Fûts de 25 et 30L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques - Fûts de 30L et 200L en PEHD - Cuves de 1000L en PEHD

** *Heterotermes* spp. uniquement en classes d'usage 1 et 2

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- | |
|--|
| - Pour les traitements préventifs de classe 3, l'application d'une couche de finition est obligatoire. |
|--|

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- | |
|--|
| - Pour le traitement du bois en extérieur, un film plastique approprié doit être placé au sol lors de l'application in situ par brossage, rouleau, tamponnage et pulvérisation de manière à prévenir les émissions vers le compartiment terrestre. |
| - Ne pas traiter ou utiliser le bois préservé à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau, même si ce bois est protégé par une finition adaptée. |

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement curatif par des utilisateurs professionnels

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement curatif du bois en service
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages: Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes</i> spp et <i>Heterotermes</i> spp.) Stade soldat, nymphe et ouvrier
Domaine(s) d'utilisation	Traitement curatif (bois en intérieur non exposé aux intempéries et au lessivage) (bois résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Application superficielle / brossage / rouleau / tampon Application superficielle / pulvérisation Application par injection en combinaison avec un traitement superficiel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application superficielle : 300 g produit / m ² de bois Injection : 180 g produit / m ² de bois (20 mL par trou, 9 trous/m ²) en complément d'une application superficielle
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Pour les professionnels : - Bouteilles de 0.5L et bidons de 2L en PEHD - Bouteilles de 0.75L et 1L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques - Bouteilles de 1L en PEHD fluoré - Bidons de 2.5, 5 et 6L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques - Bidons de 5 et 6 L et fûts de 25L en PEHD - Fûts de 25 et 30L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques - Fûts de 30L et 200L en PEHD - Cuves de 1000L en PEHD

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Pour l'application par injection combinée à l'application au pinceau, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'injection.
- Pour l'application par pulvérisation, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant l'application.
- Pour l'application par injection combinée à l'application par pulvérisation, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant la pulvérisation et des gants pendant l'injection.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver abondamment la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film plastique de protection du sol), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C
- Stocker à l'abri de la lumière (excepté pour les emballages métalliques)

6. Autre(s) information(s)

- En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	
	X6119M2
	BRICORAMA TRAITEMENT BOIS EXTERIEURS
	XYLOPHENE CURATIF CE 2006
	XYLOPHENE INDUSTRIE XYLOBATI CE 2006
	BRICORAMA TRAITEMENT MULTI-USAGES
	XYLOPHENE MULTI-USAGES
	XYLOPHENE UNIVERSEL
	TRAITEMENT DU BOIS UNIVERSEL
	VERAXYL UNIVERSEL TRAITEMENT DU BOIS
	XYLOPHENE BOIS EXTERIEURS
	XYLOPHENE EXPERT XYLO TOTAL
	XYLOPHENE PROFESSIONNEL M2000
	COLOURS TRAITEMENT MULTI-USAGES
	BOISILOR TRAITEMENT MULTI-USAGES
	INVENTIV' PROTEC TRAITEMENT MULTI-USAGES
	BOISILOR TRAITEMENT BOIS EXTERIEURS
	XYLOPHENE BOIS EXTERIEUR
	TRAITEMENT BOIS EXTERIEUR NUANCE
	TRAITEMENT MULTI-USAGES NUANCE
	AXTON TRAITEMENT UNIVERSEL
	FLEXELL TRAITEMENT UNIVERSEL
	XYLOPHENE XYLO TOTAL

Numéro d'autorisation	FR-2019-0057-04				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%) (technique)
Cyperméthrine	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,11
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,16
Tébuconazole	(RS)-1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)-pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,05
IPBC	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,05
Decyl glucoside	D-glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	Tensio actif	68515-73-1	500-220-1	0,72
BIT	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,026
CMIT MIT	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Conservateur	55965-84-9	611-341-5	0,001

Partie II.- deuxième niveau d'information du Méta RCP 4

1. Information administrative sur le Méta RCP 4

1.1. Identification du Méta RCP 4

Identification	META RCP 4
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 4	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP8
----------------------------	-----

2. Composition du Méta RCP 4

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%) (technique)	
					Min	Max
Cyperméthrine	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,11	0,11

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%) (technique)	
					Min	Max
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,16	0,16
Tébuconazole	(RS)-1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)-pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,05	0,05
IPBC	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,05	0,05
BIT	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,026	0,026
CMIT MIT	Mélange de 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Conservateur	55965-84-9	611-341-5	0,001	0,001

2.2. Types de formulations

Émulsion (huile dans eau) prête à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 4

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Corrosif pour les métaux catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient dans ...
Note	EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) et, un mélange de 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (C(M)IT/MIT). Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif par des utilisateurs professionnels

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif du bois pour les classes d'usage 1, 2 et 3.1
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique (bois résineux et feuillus pour la classe d'usage 2, bois résineux seulement pour la classe d'usage 3.1). Insectes à larves xylophages (bois résineux et feuillus) : Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes</i> spp. et <i>Heterotermes</i> spp.) (bois résineux et feuillus) Stade soldat, nymphe et ouvrier
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif du bois pour les classes d'usage 1, 2 et 3.1
Méthode(s) d'application	Application superficielle / brossage / rouleau / tampon Application superficielle / pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	200 g produit / m ² pour le bois de classes d'usage 1, 2 et 3.1
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Pour les professionnels : - Bouteilles de 1L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques - Bidons de 5 et 20L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques

* Pour la classe 3 uniquement sur résineux

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Stocker à l'abri de la lumière (excepté pour les emballages métalliques)
- Pour les traitements préventifs de classe d'usage 3, l'application d'une couche de finition est obligatoire.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Pour le traitement du bois en extérieur, un film plastique approprié doit être placé au sol lors de l'application in situ par brossage, rouleau, tamponnage et pulvérisation de manière à prévenir les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter ou utiliser le bois préservé à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau, même si ce bois est protégé par une finition adaptée.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement curatif par des utilisateurs professionnels

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement curatif (bois en intérieur non exposé aux intempéries et au lessivage)
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages : Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer) - larves Termites (<i>Reticulitermes spp</i> et <i>Heterotermes spp.</i>) Stade soldat, nymphe et ouvrier
Domaine(s) d'utilisation	Traitement curatif (bois en intérieur non exposé aux intempéries et au lessivage) (bois résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Application superficielle / brossage / rouleau / tampon Application superficielle / pulvérisation Application par injection en combinaison avec un traitement surperficiel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application superficielle : 300 g produit / m ² de bois Injection : 180 g produit / m ² de bois (20 mL par trou, 9 trous/m ²)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Pour les professionnels : - Bouteilles de 1L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques - Bidons de 5 et 20L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Pour l'application par injection combinée à l'application au pinceau, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'injection.
- Pour l'application par pulvérisation, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant l'application.
- Pour l'application par injection combinée à l'application par pulvérisation, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant la pulvérisation et des gants pendant l'injection.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 4

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver abondamment la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film plastique de protection du sol), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C
- Stocker à l'abri de la lumière (excepté pour les emballages métalliques)

6. Autre(s) information(s)

- En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 4

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	X6236 XYLOPHENE PREMIUM GEL ACTIF MONOCOUCHE MULTI-USAGES				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0057-05				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%) (technique)
Cyperméthrine	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,11
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,16
Tébuconazole	(RS)-1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)-pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,05
IPBC	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,05
BIT	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,026
CMIT MIT	Mélange de 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Conservateur	55965-84-9	611-341-5	0,001